

# APPEL A CANDIDATURE

## Land Art sur les rives du Lac du Tolerme situé en Haut-Ségala - 46210

### LE SITE

Lac du Tolerme : un Lac au cœur du Haut-Ségala Lotois.

Entre les contreforts du Massif Central et les grands plateaux du Causse se dévoilent le Ségala et ses forêts de châtaigniers, hêtres et bouleaux. Le lac du Tolerme se situe au cœur du Haut-Ségala, sur un domaine de 38 ha à 530 m d'altitude.

A proximité de Figeac, Aurillac et Saint-Céré, ce lac de 5 km de circonférence attire un grand nombre de promeneurs et de vacanciers dans son écrin de verdure. Espaces naturels et infrastructures de loisirs s'y combinent harmonieusement.



### 1 - OBJECTIFS

**Ce projet s'articule autour de quatre objectifs :**

- Soutenir la création contemporaine,
- Valoriser un patrimoine naturel et paysager,
- Développer un projet culturel pour tous, en allant à la rencontre de la population,
- Contribuer au développement touristique grâce à la présence d'œuvres sur le site.

### 2 - DESTINATAIRES

Cet appel à projet s'adresse à des artistes plasticiens professionnels, toutes disciplines confondues. Les candidatures peuvent être collectives ou individuelles.

### **3 - LES CRITERES A RESPECTER**

Les candidats sont invités à créer des œuvres relevant du Land Art, s'inscrivant dans le paysage, l'œuvre devra tenir compte du contexte paysager et respecter l'environnement.

Les propositions doivent prendre sens sur le site où elles sont installées.

L'installation des œuvres se fait en concertation avec l'organisateur.

Les candidats sont invités à s'imprégner du lieu. Pas de thème ni de matériaux imposés.

Les candidats se déplacent avec leur propre outillage.

Les œuvres doivent avoir un caractère durable, au minimum sur la saison touristique.

Les œuvres doivent garantir toutes les conditions en matière de sécurité requise pour un lieu public et ne pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chûtes, blessures, coupures, ...).

Si l'artiste choisit de réaliser une œuvre dans laquelle le public peut pénétrer, il sera de sa responsabilité de sécuriser l'œuvre pour éviter tout risque.

### **4 - LES CRITERES DE SELECTION**

Caractère artistique innovant, créatif, original, contemporain.

Aspect esthétique de l'œuvre en cohérence avec le site.

Faisabilité technique et sécuritaire du projet.

### **5 - CALENDRIER**

Lancement de l'appel à projet le 15 décembre 2016 au plus tard.

Dépôt des dossiers de candidature le 15 février 2017, dernier délai.

Réponse transmise aux participants sélectionnés le 15 mars 2017 au plus tard.

Résidence et installation auront lieu entre le dimanche 25 juin et le dimanche 2 juillet 2017.

Inauguration et temps fort de lancement de la manifestation : Week-end des 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017.

Les œuvres et/ou certaines animations resteront sur le site le temps de la saison touristique.

### **6 - COMPOSITION DU JURY**

Un jury composé de membres de l'association *L'Art en Sort*, d'acteurs locaux, de professionnels et de personnalités reconnues choisit sur dossier les projets retenus.

L'acceptation du projet est subordonnée à la signature d'une convention.

L'organisateur se réserve le droit de faire participer, hors sélection, des invités de son choix.

### **7 - CONDITIONS FINANCIERES**

**Les artistes** sélectionnés bénéficient d'une bourse de **1500 €** pour l'ensemble des frais (matériaux, honoraires).

L'artiste est accueilli en résidence gracieusement du 25 juin au 2 juillet 2017.

Cette période couvre le temps de résidence, le jour de l'installation et du vernissage, la présence des artistes étant obligatoire.

Une indemnité forfaitaire de déplacement de 100 € maximum est versée à l'artiste habitant à plus de 50 km sur présentation d'un justificatif de domicile.

Une indemnité de 10 € par jour est versée pour les repas à l'artiste accueilli en résidence et lors des journées d'installation et de vernissage.

Un local de stockage est mis à disposition si nécessaire.

## **8 - COMMUNICATION**

Les artistes sélectionnés acceptent de rencontrer les journalistes, d'être photographiés pour la communication sur l'événement. Ils acceptent de céder leur droit à l'image pour eux mêmes et pour l'œuvre exposée.

L'artiste donne son accord pour que son œuvre puisse être photographiée dans l'objectif d'une future exposition permettant de faire revivre le temps de l'installation sur site et le développement éventuel d'une application sur tablette et Smartphone.

## **9 - CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- **Une description** de projet (démarche et concept artistiques, matériaux mis en œuvre, taille, besoins logistiques, souhait d'implantation),
- **Une biographie** illustrée des travaux les plus représentatifs (liens internet, photos, ...).
- **Une fiche de candidature**, voir modèle joint,
- **Un justificatif de statut** : n° Siret, statut fiscal (Maison des Artistes, Agessa, Entreprise, Association)
- Une copie de la carte identité et d'un justificatif de domicile,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile si l'œuvre est retenue.

### **Ce dossier est à envoyer avant le 15 février 2017**

En format numérique (document Pdf) à l'adresse suivante : [lartensort46@gmail.com](mailto:lartensort46@gmail.com) **et** sur support papier à l'adresse :

#### **L'ART EN SORT**

#### **Espace culturel**

#### **46210 LATRONQUIERE**

L'appel à projet est téléchargeable sur le site de L'Art en Sort : [www.lartensort46.fr](http://www.lartensort46.fr)

L'artiste qui souhaite que son dossier lui soit retourné devra joindre à son envoi une enveloppe suffisamment affranchie.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions énoncées sera éliminé.